

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	12 décembre 2018	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	12 décembre 2018	En exercice : 50 Présents : 48 Votants : 49

Séance du lundi 17 décembre 2018

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi 17 décembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, à la salle des Champs Blancs à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, M. Eric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Monique PAUTRÉ procuration à M. Nicolas SORET
Bernadette MONNIER,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Détermination des objectifs dans le cadre du CODEC et PLPDMA

Objet : Détermination des objectifs dans le cadre du CODEC et PLPDMA

Vu la délibération de principe n°ENV/2018/75 du 26 septembre 2018 par laquelle la Communauté de Communes du Jovinien a donné son accord pour intégrer le projet de Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) porté par le Syndicat des Déchets du Centre Yonne, et qui autorise le président à signer toutes les pièces administratives relatives à ce projet,

Considérant que le CODEC s'appuie sur une étude de préfiguration et un plan d'actions avec des objectifs de moyens et de résultats,

Considérant que ces documents ont été portés à connaissance de la Communauté de Communes du Jovinien,

Considérant que leur contenu est en accord avec les objectifs de la Communauté de Communes du Jovinien à savoir réduire et mieux gérer tous les déchets de son territoire, en s'intéressant aussi à l'aspect économique et à la notion de ressource dans une approche territoriale forte,

Considérant que le plan d'action est également retenu pour répondre au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),

Considérant que les axes retenus listés ci-dessous, ont fait l'objet d'un travail en collaboration avec le Syndicat des Déchets Centre Yonne :

- **Axe 1 : conseils aux structures :**
 - o travail sur le papier

- **Axe 2 : sensibiliser les acteurs à la prévention des déchets :**
 - o distribution de doc de com. du syndicat à la CCJ et dans les mairies,
 - o exposition photos et animations scolaires

- **Axe 4 : lutter contre le gaspillage alimentaire :**
 - o travailler avec une cantine scolaire,
 - o maintenir le « gourmet bag » dans les restaurants participants.

- **Axe 5 : éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets :**
 - o Broyage des déchets sur les communes et/ou en déchèterie
 - o Développer le compostage partagé et en pied d'immeuble

- **Axe 7 : renforcer les actions emblématiques favorisant la consommation responsable :**
 - o Renforcer le dispositif « STOP PUB »

Considérant que l'ensemble de ces axes seront travaillés au cours des années 2019 à 2023,

Considérant la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, le 6 décembre 2018,

Vu l'exposé du Vice-Président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

POUR : 48

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Mme BALLANTIER)

- **VALIDE** l'ensemble des axes précités et **S'ENGAGE** à répondre aux objectifs du CODEC Centre Yonne,
- **S'ENGAGE** à déployer les axes sur son territoire, directement ou en soutenant le SDCY selon les actions, besoins et rôles de chacun, et à y consacrer les moyens nécessaires,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

Date de réception **28 DEC. 2018**
par la Sous-préfecture :

Date de publication : **28 DEC. 2018**

